



LISTE des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 31 mars 2023

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 31 mars 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Samois-sur-Seine, se sont réunis à 20h00 en salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 24 mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents (15) :

M. DILLON Sébastien, Mme BEURTHEY Rolande, M. ABADIA Charly, Mme DENIOT Muriel, M. MORFAUX Patrick, adjoints.

M. MONTEL Denis, Mme BILLARD Joëlle, Mme DELACOURCELLE Astrid, Mme MAHIAS Anne, Mme MICHAT Anne-Sophie, M. JÉRÔME Sylvain, M. DUMARCHÉ Éric, Mme EHRHARDT Caroline, Mme DAOULATIAN Nathalie, Mme DUBOIS Danièle.

Absents ayant donné pouvoir : M. CHARIAU Michel, maire (pouvoir à M. DILLON Sébastien), Mme BICHON-LHERMITTE Françoise (pouvoir à M. JÉRÔME Sylvain), M. FERONE Georges (pouvoir à M. MORFAUX Patrick).

Absente : Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise.

Secrétaire de séance : Mme BILLARD Joëlle.

2023-03-01 SEM du Pays de Fontainebleau – remboursement de frais des administrateurs et membres des assemblées générales

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Autorise les représentants de la Commune à être remboursés des frais suivants engagés au titre de leur activité de membre, Président ou Vice-Président du conseil d'administration et de membre des assemblées générales de la SEM du Pays de Fontainebleau,
Frais de déplacement en transport collectif ou avec leur véhicule personnel, au départ et/ou au retour du déplacement entre leur résidence et le lieu des réunions du conseil d'administration ou des assemblées générales,
Frais de stationnement en cas d'utilisation du véhicule personnel pour la participation aux réunions susmentionnées,
Frais de déplacement et de stationnement engagés pour la réalisation de missions temporaires ne relevant pas de leur activité courante, spécifiquement confiées par le conseil d'administration, réalisées dans l'intérêt de la SEM du Pays de Fontainebleau par des administrateurs nommément identifiés,
- Fixe le montant maximal des remboursements de frais justifiés par les fonctions précitées, par référence au coût réel sur production des justificatifs afférents pour le stationnement et les déplacements en transport collectif, ainsi que par référence au barème kilométrique en vigueur pour les déplacements effectués avec un véhicule personnel,
- Autorise le Maire ou tout conseiller titulaire d'une délégation à cette fin, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-03-XX GAS 77 – Groupement de commandes de repas – signature de la convention dite secondaire

- Délibération non présentée.

2023-03-02 ONF - Approbation du programme d'actions pour l'année 2023 et demande de subvention au Conseil Départemental de Seine et Marne

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- approuve le programme d'entretien de la forêt communale pour l'année 2023, présenté par l'ONF,
- inscrit la dépense correspondante au budget 2023 de la commune,
- sollicite une subvention au Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre des travaux d'entretien touristique.

2023-03-03 Approbation du programme 2023 d'éclairage public et demande des subventions

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Approuve le programme 2023 d'éclairage public,
- Autorise le maire à solliciter des subventions auprès de divers organismes financeurs.

2023-03-04 Budget de la commune : Approbation du Compte administratif 2022

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré :

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête, A L'UNANIMITE , le compte administratif 2022 de la commune et les résultats définitifs 2022.

2023-03-05 Budget de la commune : Approbation du Compte de gestion 2022

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve A L'UNANIMITE , le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022.

2023-03-06 Budget de la commune : Affectation du résultat 2022

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, décide, A L'UNANIMITE :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :
 - ✓ à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 318 373.17€,
 - ✓ à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 237 646.39 €
- d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2022 à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » pour un montant de 28 173.86 €.

2023-03-07 Budget de la commune : Vote du taux des taxes communales 2023

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- vote les taux 2023 relatifs aux deux taxes fiscales ci-après :

	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,85%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,43%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,04%

2023-03-08 Budget de la commune : subvention de fonctionnement 2023 à la Caisse des Ecoles de Samois-sur-Seine

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- approuve le versement d'une subvention à la Caisse des Ecoles au titre de l'exercice 2023, d'un montant de 35 900 €.

2023-03-09 Budget de la commune : subvention de fonctionnement 2023 au Centre Communal d'Action Sociale de Samois-sur-Seine

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- approuve le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023, d'un montant de 12 100 €.

2023-03-10 Budget de la commune : Vote du budget primitif 2023

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : **4 407 313.17 €**
 - Section d'investissement : **2 433 062.19 €**